VOL. LIII SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 13 AOUT 1924 No. 38

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées: Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

LES NOUVEAUX ARRONDISSEMENTS SCOLAIRES DE SAINT-BONIFACE

Nous reproduisons aujourd'hui les notes de "La Liberté" du 29 juillet.

Nous croyons nous aussi qu'il est trop tôt pour prendre une décision définitive.

L'affaire des arrondissements scolaires

Nous lisons dans "La Liberté" :

"On se souvient qu'aux termes de la loi votée le printemps dernier par la Législature du Manitoba, le juge en chef d la Cour du Banc du Roi devait fixer, avant le 1er août de cette année, la ligne-frontière des deux nouveaux arrondissements scolaires de St-Boniface et de Norwood.

Après l'audition de la preuve et des plaidoiries, les 3, 4 et 7 juillet, le juge en chef avait ajourné sa décision sur ces paroles: "Je dois féliciter les deux côtés de la manière splendide avec laquelle les cas ont été présentés. Les avocats m'ont été d'une grande aide et je crois que j'ai maintenant une compréhension complète de la situation".

M. Noel Bernier, assisté de M. Fripp, représentait la partie nord de la cité, c'est-à-dire l'ensemble des contribuables de langue française; le président de la Commission scolaire M. J.-A. Marion, avait donné un témoignage soigné, complet. Mtre McArthur, Mme Alma McArthur, commissaire d'école, et l'échevin Wilson, avaient présenté les faits pour Norwood.

M. le juge Mathers a rendu sa décision, après avoir visité lui-même trois fois le territoire dont il avait à s'occuper. La ligne de séparation entre les deux districts sera la suivante:

Jusqu'à la rivière la Seine, suivre la ligne frontière des quartiers trois et quatre; à l'est de la Seine, point de départ à la limite nord du plan 1507, de là dans une direction est le long de la frontière nord du dit plan 1507 jusqu'à la limite est du chemin du C. P. R. (embranchement Emerson); de là dans une direction nord le long de la limite est du terrain pris pour ce chemin de fer jusqu'à la limite nord-est du chemin de fer Canadien National, selon un plan logé au bureau des terres sous le numéro 557; de là dans une direction sud-est le long de la dite limite nord-est à la limite sud du bloc G, plan 433; de là dans une drection nord-est le long de la frontière sud du dit bloc G à la ligne de centre du chemin Dawson; de là dans une direction sud le long de la ligne de centre du chemin Springfield; de là dans une direction est le long de la ligne de centre du chemin Sprinfield à l'intersection de la ligne de centre du chemin Bourget; de là dans une direction sud le long de la ligne de centre du chemin Bourget jusqu'à son intersection avec la ligne de centre du chemin Saint-Boniface; de là dans une direction ouest le long de la ligne de centre du chemin de Saint-Boniface à la frontière ouest de la cité; de là dans une direction générale nord, ouest et nord et suivant les limites de la cité jusqu'au joint de commencement.

Le terrain inclus dans le district scolaire de Saint-Boniface no. 1188 sera toute cette partie de la ville non comprise dans le district scolaire de Norwood, tel que décrit plus haut.

Il reste aux contribuables de la cité à ratifier ou à rejeter le travail du juge en chef Mathers: aux termes de ce morceau de législation, la ligne frontière est soumise à un référendum populaire qui devra avoir lieu du 1er au 31 octobre.

Le devoir de la population est tout tracé: illui faut s'enquérir des données de la cause et se prépa rer à voter en conséquence. Selon nous, l'affaire devrait être examinée sous toutes ses faces, et ensuitela population française devrait voter en bloc selon le mot d'ordre qui sortira des délibérations. La moidr désunion, dans l'action, est désormais chose dangereuse à Saint-Boniface. Mais avec de l'unionil y a ds chances qu'on tienne longtemps

"La Liberté", tout comme si elle était contribuable elle-même, veut se renseigner avant de conseiller. Elle note toutefois que les représentants de Norwood réclamaient devant la législature, lors de la dernière session, un territoire donnant une valeur imposable de $7,325,110; ils voulaient attribuer à Saint-Boniface nord un territoire donnant une valeur imposable de $6,255,870, soit une différence en faveur de Norwood de $1,029,240. Le juge en chef donne à Norwood un surplus de valeur imposable au montant de $259,340. Nos représentants devant la Commission Mathers ont donc réussi à faire baisser de $773,900 le montant de valeur imposable réclamé par Norwood devant la Législature. De plus, Norwood a réclamé devant le juge Mathers un territoire additionnel, celui du bloc M, où se trouvent les meuneries de la compagnie Western Canada Flour Mills. Ce territoire, d'une valeur approximative imposable de $500,000, reste à l'arrondissement scolaire de Saint-Boniface.

Le territoire du futur arrondissement scolaire de Saint-Boniface — si le référendum maintient la décision Mathers — sera de $6,642,820, soit $295,340 de moins que Norwood; "mais cet avantage, dit le juge Mathers, a son contrepoids dans la certitude à peu près définitive d'un grand développement industriel, très prochainement, dans le quartier 2 et dans la partie du quartier 1 qui n'est pas assignée à Norwood, et ceci augmentera grandement la valeur taxable de la propriété dans ce territoire."

Toute la question maintenant se pose comme suit : avec le nombre d'enfants que nous avons à instruire, avec la dette scolaire que nous avons, sommes-nous en mesure de poursuivre notre oeuvre française; dans quelle situation va se trouver la population française de Norwood? Ceux qui, parmi nous, sont au courant des choses scolaires, ont un grave et impérieux devoir à remplir: étudier la situation, et, ensuite, conseiller sûrement leurs compatriotes".

* * *

Cette question doit être étudiée très sérieusement; elle est d'une importance souveraine et l'on n'arrivera à la solution la plus sage qu'après l'avoir discutée, disséquée et retournée en tous sens, non pas une fois, à une assemblée, mais plusieurs fois à différentes reprises.

Pour notre part nous n'avons pas encore d'opinion arrêtée, nous cherchons la lumière et nous sommes prêt à la prendre d'où qu'elle viendra.

Pour le moment nous ne sommes pas des partisans de la division; nous sommes cependant libre de changer d'avis si l'on peut nous prouver que la division est la meilleure solution de nos difficultés.

La décision que nous prendrons à Saint-Boniface peut être grosse de conséquences pour toute notre question scolaire manitobaine.

Devons-nous laisser de côté nos compatriotes et nos coreligionnaires de Norwood? — Même avec la division y a-t-il moyen de leur porter secours?

Devons-nous, avant de prendre une décision, chercher à connaitre les sentiments de ceux des protestants qui jusqu'ici ont été nos amis, ou bien, devons-nous passer outre sans y donner plus grande attention?

Le clan favorable à la division représente-t-il la grande majorité des contribuables du Norwood? ou représente-t-il seulement une minorité?

Le repos que nous donnerait momentanément la division dans cette partie de la ville, nous sera-t-il assuré pour longtemps?

Y a-t-il danger dans un avenir prochain de nous voir dans le même état dans les deux districts, en plus d'un double coût d'administration?

La séparation toujours de plus en plus accentuée entre l'élément anglais et l'élément français nous mènera-t-elle à un plus grand succès; ou bien vaudrait-il mieux travailler cette partie de l'opinion anglaise qui voit plus loin et plus large, pour arriver un jour à une entente équitable?

Puisque nous n'avons pas cherché la division, comme au contraire on nous l'a imposée et que nous l'avons combattue, vaut-il mieux la leur concéder et leur donner la chance d'en faire l'expérience à leurs propres dépens?

Devons-nous céder devant les coups du fanatisme en lui donnant en somme ce qu'il veut?

Ne devons-nous pas plutôt refuser à ces gens la division qu'ils demandent?

Le résultat est entre nos mains. C'est notre vote qui décidera.

Nous avouons ne pas être prêts nous-mêmes à donner pleine et entière réponse à ces questions et à plusieurs autres qui se font actuellement et que nous avons entendu poser dans des conversations de hasard.

Nous croyons cependant qu'elles doivent être discutées avec calme et sans parti-pris.

Les pères de famille et ceux qui payent des taxes, à quelques quartiers de la ville qu'ils appartiennent doivent être consultés; on devra leur fournir l'occasion de se faire entendre et ce n'est qu'après avoir entendu tout le monde que l'on pourra après mûre réflexion prendre une décision que nous devrons essayer de rendre aussi unanime que possible.

LE COIN DE LENINE

L'"Osservatore Romano" du 29 juin a publié une correspondance de Moscou intitulée: "Le coin de Lenine" et destinée à mettre les catholiques du monde entier en garde contre les doctrines et les menées antichrétiennes des soviets. Le correspondant du journal romain raconte à ses lecteurs que, dans chaque école populaire de la Russie d'aujourd'hui, les soviets, qui ont le monopole de l'enseignement, obligent tous les élèves à chanter, chaque matin, devant le portrait de Lenine couronné de fleurs et installé bien en vue dans un coin de l'école, l'Internationale, au lieu du "Pater" qui se récitait autrefois devant les icônes ou images des saints. Le coin de Lenine est regardé par les soviets comme extra-territorial et jouissant du droit d'asile pour tous les révoltés et mécréants de l'école, qui y sont à l'abri de tout acte d'autorité du maitre. On sait que Lenine, auquel les soviets ont fait des funérailles triomphales il y a un an, était ce monstre de cruauté qui a mis la Russie à feu et à sang durant six années d'une atroce terreur. C'est sous son "patronage" que s'est mise l'Union des Républiques Socialistes des Soviets, laquelle gouverne aujourd'hui l'ancien empire des Tsars par la peur et envoie dans le monde entier des délégués "commerciaux", véritable propagandistes du communisme de la Troisième Internationale de Moscou.

Le Canada, pour son malheur, a reçu, en mars dernier, la visite de trois de ces délégués, lesquels sont venus se joindre à un de leurs collègues déjà installé à Montréal. Nous avons donc chez nous depuis plusieurs mois quatre propagandistes bolchévistes en mission "commerciale" auprès du gouvernement canadien. Il faut croire cependant que notre gouvernement n'était pas complètement rassuré sur l'innocence de ces envoyés soviétiques, puisque le "Star" de Montréal annonçait, le 17 avril, qu'ils avaient été priés de se rendre à Ottawa pour expliquer la présence dans leurs bagages de maints bouquins révolutionnaires et blasphématoires. Le même journal signalait les communications qui avaient paru s'établir entre les nouveaux arrivés de Moscou et divers groupes de communistes au Canada, comme à Winnipeg, par exemple. Le 20 avril dans le Temple du Travail à Toronto, un nommé Ruthenberg, se disant le secrétaire du Workers' Party of America, prêchait violemment le communisme à un millier d'auditeurs. Le lendemain, M. R.-H. Cameron, contrôleur des finances de la cité de Toronto, dénonçait énergiquement dans la presse ces violences d'orateurs importés et se plaignait que dans cinq ou six endroits de cette ville, on réunissait des enfants pour leur faire embrasser le drapeau rouge et pour leur enseigner le mépris de la religion chrétienne. D'autres manifestations du même genre ont été aussi signalées ailleurs par la presse canadienne. Y a-t-il véritablement au Canada un "coin de Lenine" d'où partirait, depuis quelques mois, le mot d'ordre communiste pour empoisonner notre pays? Caveant consules!

Quoiqu'il en soit actuellement de l'action des délégués soviets au Canada — ce qu'il nous est impossible de préciser — nos lecteurs liront avec intérêt la correspondance suivante, que nous recevons d'un publiciste catholique de Rome, généralement bien informé:

"Un fait d'une importance capitale semble avoir échappé à l'attention publique, et n'a été relevé que par quelques curieux qui l'ont jugé plutôt sous le jour d'une amusante plaisanterie, sans autre importance: ce sont les récentes circulaires du gouvernement soviétique et de ses organes officiels relative à la nouvelle appellation de la Russie qui devient désormais l'"Union des Républiques Socialistes des Soviets".

"Ainsi, après sept ans d'existence officielle, le bolchévisme jette le masque et dévoile définitiveemnt sa véritable nature.

"L'opinion étrangère, mal informée sur l'essence réelle du communisme, écoutait jusqu'ici d'une oreille distraite et sceptique une affirmation des émigrés russes et des quelques étrangers compétents: depuis le premier jour, le coup d'état bolchévik n'était nullement du aux éléments nationaux russes; au contraire, la Russie était victime d'un complot international. Malheureusement, malgré une série de faits trés éloquents n'admettant des conclusions d'une seule nature, cette affirmation fut jugée comme l'expression de l'"idée fixe" antisémite des ruses réactionnaires....

"Ni le massacre sauvage de la famille impériale et de l'aristocratie russe, ni l'assassinat de la classe intellectuelle et de tout ce qui en Russie avait une valeur morale, ni la terreur sans précédent déchainée contre le peuple russe, ni la persécution jamais encore égalée de la foi chrétienne, ni les tortures raffinées, souvent rituelles, de la Tchéka: rien de tout cela ne fit ouvrir les yeux du monde obscurci parce que déchristianisé. L'action internationale en faveur de la Révolution, les concours plus ou moins clandestins de l'Internationale financière, le réseau mondial de l'activité des bolchévistes opérant partout, restent étrangement ignorés des masses et même des classes intellecuelles et dirigeantes de l'Europe.

"Il nous est impossible d'exposer ici tous les faits se suivant dans une succession logique et prouvant d'une façon incontestable la participation déterminante des éléments internationaux à l'organisation des soviets. Mais nous ne pouvons pas laisser inobservé un fait caractéristique et péremptoire: c'est le camouflage de noms faux à consonnances russes dont se cuovrent les dictateurs rouges de Moscou. Les longues listes de ces pseudonymes furent publiées par plusieurs organes et ont toujours révélé un Apfelbaum caché sous un nom russe de Zinovief ou un Rosenfeld sous celui de Kamenef. Le fait est trop bien connu pour que nous ayons besoin d'insister. Nous voudrions seulement faire observer combien ce procédé est spécifique et à quel point Israel en a toujours usé, toujours dans le même but de faire retomber les crimes du judaisme sur ce qui lui sert de paravent chrétien. Ce ne sont du reste que des histoires connues et vielles comme Israel lui-même, qui a toujours possédé l'art suprême de

(A suivre en page 4)

CHRONIQUE DE FRANCE

La Comédie de Londres

La comédie qui se joue à Londres en est à ses trois semaines et le rideau n'est pas encore baissé sur un dernier acte qui fera siffler toute la pièce.

On nous répète chaque matin et chaque soir, par la voix des agences officieuses, que les alliés sont d'accord. Cet accord est d'autant plus facile à réaliser qu'on s'est résolu par avance à s'entendre sur les apparences, ce qu'en Chine on appelle sauver la face.

La face, pour le ministère travailliste, comme pour le délégué du parti radical-socialiste français consiste à sauvegarder leur situation politique intérieure, en triturant des combinaisons où chaque pays pourra trouver à boire et à manger.

Le malheur est que, tout compte fait, la France n'y trouvera rien. On n'a qu'à relire le protocole sur les manquements dont on a publié le texte officiel, pour s'en rendre compte. Il en ressort fort nettement qu'on nous laisse une liberté d'action purement théorique, car elle est soumise à de telles conditions que cette liberté est illusoire et qu'à aucun moment nous ne pourrons la revendiquer.

Le maintien des droits de la Commission des Réparations constitue de son côté un leurre. En y adjoignant un délégué américain, alors que les Etats-Unis se sont refusés à sanctionner le traité de Versailles, nous perdons dans ce tribunal l'appoint que nous donnait la voix du président français qui faisait la majorité.

Cette majorité, est-il besoin de le dire, ira toujours désormais, en cas de différence, du côté de l'Angleterre, l'Amérique ayant une naturelle propension à entrer dans les vues de Londres.

Il en sera de même pour la constatation des manquements de l'Allemagne et pour les sanctions qui pourraient lui être appliquées. La Commission des Réparations n'est plus seule maitresse de ses jugements, elle devra les partager avec un délégué des souscripteurs de l'emprunt. Mais les sanctions ne peuvent être prises contre les gages qui seraient affectés au dit emprunt." On ne touchera donc ni aux douanes, ni aux chemins de fer, ni eux entreprises de l'Etat, autrement dit à tout ce qui garantit l'emprunt. Ce qui signifie que les sanctions seront inapplicables.

Quant au paiement des réparations, il n'e nsera question que lorsque tous les prêteurs seront servis. Ils doivent jouir d'un privilège spécial, d'une priorité absolue sur toutes les ressources de l'Allemagne, qu'elles proviennent de leur rendement régulier ou des "ressources ultérieures à provenir éventuellement de l'application des sanctions."

Comme fiche de consolation, le mot d'ordre est de ne point parler de l'évacuation de la Ruhr, il faut, parrait-il, ménager l'amour-propre français. Il n'en sera donc pas question sur les papiers de la Conférence, mais, en réalité, on fera faire aux troupes des petits mouvements de recul, en même temps qu'on remettra aux Allemands les chemins de fer et les mines de la Ruhr, et qu'on dissoudra l Comité d'exécution franco-belge.

Finalement, il ressort des décisions de la Conférence, que par le mécanisme du projet des experts, nous ne pourrons jamais toucher un sou; que le Comité des transferts et l'argent des paiements ne permettront pas que l'argent des réparations soit distribué, s'il y en a, qu'enfin le plan Dawes est destiné à relever l'Allemagne qui a envahi et dévasté, et non la France, qui a été envahie et dévastée.

Il semblait que nous étions suffisamment étranglés. Pas du tout. Les grands banquiers anglais et

(A suivre en page 2)

CHRONIQUE DE FRANCE

(Suite de la page 1)

américains qui étudiaient l'émission de l'emprunt des 800 millions de mark-or se refusent à s'en charger si on laisse à la Commission des Réparations le soin de décider des manquements de l'Allemagne et de prendre des sanctions, même avec un délégué américain. Ils entendent que ces droits soient exclusivement réservés au Comité de l'Emprunt. Autrement dit, ils ne veulent plus du traité de Versailles sur ce point.

Ils ne veulent plus également d'une action isolée d'une des puissances alliées, entrant en cela dans les vues de l'Angleterre qui, déjà, s'était opposée à notre action dans la Ruhr, comme, par le protocole que nous venons d'analyser, elle rend inexécutable toute action particulière de la France en supprimant l'objectif des sanctions.

Tout cela est bien fait, on le conçoit, pour encourager la résistance de l'Allemagne. Elle ne s'en fait pas faute et pose de nouvelles conditions à son acceptation du plan des experts bien que, jusqu'à présent, on lui ait fait la part très belle.

Mais il n'y a pas de raison pour qu'elle s'arrête en chemin, et elle a attendu l'invitation de M. MacDonald de prendre part à la Conférence pour faire "chanter" un peu plus les alliés.

Le premier ministre anglais, dont on connait les sympathies pour l'Allemagne, a tenu absolument à voir les délégués du Reich discuter les décisions de la Conférence. Pour lui, les nouveaux engagements de l'Allemagne ne doivent pas lui être imposés comme le traité de Versailles, mais elle doit les accepter et les signer librement. C'est sur un pied d'égalité qu'il place les Allemands vaincus et les alliés vainqueurs.

L'effet de cette théorie est un encouragement pour le Reich à marchander sa présence à Londres. Une fois là, où M. Stresemann fait remettre en question les premiers accords de M. MacDonald et de M. Herriot, et tout est à recommencer, ou il doit, à son corps défendant, s'incliner devant ces accords, ce qui permettra à l'Allemagne de déclarer qu'elle n'est plus libre et de se dérober ainsi à ses engagements.

[illegible]

riot protège cependant du mieux qu'il peut.

"Pour le moment, la Conférence de Londres ressemble assez bien à un traquenard où la France est engagée."

J. L.

BON RAPPORT DE LA BANQUE D'HOCHELAGA

Superbe Bilan

Nous venons de recevoir le premier état financier de la Banque d'Hochelaga, après sa fusion avec la Banque Nationale. On y note que l'actif total de la banque, dont le détail est donné ci-dessous, s'élève à $119,004,096.33 soustraction faite d'amortissements très larges et de solides fonds de prévoyance. L'actif d'une banque se décompose habituellement en trois parties: 1o l'encaisse, qui comprend l'argent en mains et les sommes dues par d'autres banques au Canada et à l'étranger; 2o l'actif immédiatement réalisable qui comprend, outre l'encaisse, les valeurs qui peuvent être facilement converties en argent; [illegible] de l'actif total, qui comprend en plus de l'encaisse et de l'actif immédiatement réalisable, les prêts courants et les valeurs immobilières.

L'actif immédiatement réalisable de la banque d'Hochelaga s'élève à $57,219,563, ce qui représente 53 p.c. du passif total envers le public; en d'autres termes, la banque a en mains des valeurs qui lui permettraient de rembourser plus de la moitié de ses dépôts sans demander à sa clientèle commerciale et industrielle de lui rembourser ce qu'elle doit.

Les prêts courants et escomptes, qui s'élèvent à $57,986,911, représentent en grande partie des avances [illegible] faites sur la garantie de produits nécessaires à la [illegible] le fromage, [illegible] le cuir, le coton, la laine, le bois, le papier, etc., et d'autres marchandises de consommation courante. En réalité, les prêts courants et escomptes ne sont ni moins bien garantis ni moins liquides que les autres valeurs formant l'actif d'une banque, puisqu'ils peuvent être immédiatement convertis en argent sur demande au gouvernement fédéral, qui remet aux banques de l'argent contre dépôt de billets représentant ces prêts et escomptes.

Le passif d'une banque envers le public se décompose en trois articles: les billets en circulation, les dépôts, les lettres de crédit. Le surplus entre le passif envers le public et l'actif total est la propriété des actionnaires de la banque.

(A suivre page 3)

BON RAPPORT DE LA BANQUE D'HOCHELAGA

(Suite de la 2e page)

que. Cette différence s'élève à $11,421,585, soit $5,500,000 de capital, $5,500,000 de réserve et $421,585 de profits non divisés.

Les banques fusionnées comptent maintenant 267 succursales, dont 217 dans le Québec. Leur situation financière, l'importance de leurs ressources et la prospérité de la province, où se concentre la plus grande partie des opérations, permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

La Banque d'Hochelaga existe depuis cinquante ans. Au cours de ce demi-siècle, le Canada et d'autres pays ont traversé des crises financières et économiques nombreuses, sans que l'institution ait jamais cessé de se fortifier, d'accroître la sécurité qu'elle offre à ses déposants et de coopérer, d'une manière généreuse et raisonnée, au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Par la fusion avec la banque Nationale, elle s'est attaché une nouvelle clientèle dont elle est fière, ainsi qu'un personnel excellent. Elle a étendu sa sphère d'influence dans des districts prospères où elle n'était pas encore représentée, et elle a contribué efficacement au maintien de la stabilité financière et économique dont le Québec se vante à juste titre.

SITUATION AU 1er JUIN 1924

1. Argent, $13,640,681.

2. Montant du par d'autres banques, $5,008,826.

3. Obligations canadiennes des gouvernements et municipalités, $27,826,544. (Comptes au-dessous de la valeur marchande).

4. Obligations publiques étrangères, $2,355,483. (Comptes au-dessous de la valeur marchande).

5. Autres valeurs, $1,365,091 (Comptes au-dessous de la valeur marchande).

6. Prêts à demande, $7,022,935. (Garantis par des titres d'une valeur marchande largement suffisante.)

7. Prêts courants et escomptes $53,986,911. (Déduction faite de toutes créances douteuses et des fonds de prévoyance).

8. Immeubles, créances hypothécaires et autre actif, $1,761,635 (Comptes au-dessous de la valeur marchande.)

9. Immeubles et mobilier de la Banque, $5,511,819. (Compte au-dessous du prix coûtant et de la valeur marchande).

10. Divers (valeur réalisable $524,165.

Actif total, $119,004,096.

1. Billets de la Banque, $11,954,229.

2. Dépôts, $95,102,107.

3. Divers, $526,173.

Passif envers le public, $107,5882,510.

Passif envers les actionnaires (capital, réserve et profits non divisés), $11,421,585.

Passif total, $119,004,096.

(La Presse)

CATARRHE

Le Révérend G. F. Gruber, de New Prague, Minn., écrit: "Le Novoro du Dr. Pierre a fait preuve d'une telle egicacité pour la guérison du catarrhe et pour une évacuation chronique des muqueuses que je ne peux pas en être assez reconnaissant. Ce merveilleux remède végétal mérite d'être connu partout et de tous." Ce populaire remède de famille est vendu directement, pas dans les pharmacies. Ecrire au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd. Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

LE COIN DE LENINE

(Suite de la Page 1)

détruire les civilistions des autres depuis celles d'Egypte et de Babylone, de la Perse et de la Grèce, etc., en se cachant derrière une devanture indigène. , „

"Ce qu'il y a de nouveau, du moins pour notre civilisation chrétienne-aryenne, c'est l'acceptation franche et confessée de ces déguisements à la lumière du jour. Jadis, à l'époque enviable de la "barbarie" du moyen-âge, le fait de se servir d'un nom faux constituait un crime; même à l'époque de notre jeunesse à nous, l'adoption d'un nom d'autrui servait d'indice, si non d'un crime, du moins de quelque chose de louche et de suffisamment suspect, pour que les services de sureté de n'importe quel pays se jugeassent en devoir d'en tenir compte, et de "filer" les auteurs de semblables déguisemnts. Ces traditions si sages sont désormais reléguées dans les musées de cette histoire qui est "la maitresse de la vie" ....sans disciples.

"C'est ainsi que les corps diplomatiques de notre ère illuminée abritent ave cune candeur touchante de simples criminels avérés échappés du bagne pour attentats de droit commun. Pour effectuer cette pénétration extraordinaire, il leur suffit de s'évader, d'assume run nom faux et d'accumuler une série d'attentats faisant pâlir ceux qui leur valurent la première condamnation sous "le régime aveugle et tyrannique des Tsars". Voilà les qualités nécessaires aujourd'hui pour avoir le titre d'ambassadeur et jouir de l'extraterritorialité et de tous les autres privilèges accordés avec une profusion si grande aux représentations politiques des soviets. Voilà aussi le secret des succès diplomatiques des soviets: comme un vil bourgeois dépouillé et nu n'est pas en état de combattre le tchékiste armé jusqu'aux dents, de même un diplomate stupidement attaché aux "balivernes absurdes" de l'honneur, de l'éducation et de l'honnêteté, ne peut rivaliser avec un criminel de profession depuis longtemps affranchi de ces préjugés surannés.

"Cela posé, le reste va de soi. La bourgeoisie a plié l'échine et offre son cou à la hache des soviets. Elle s'est faite plus royaliste que le roi régicide, t dans la crainte de voir dévoilée sa propre lâcheté et son égoisme myope, elle tâchera de couvrir sa nudité si laide avec des voiles depuis longtemps rejetés par les bolcheviks. Tandis que ceux-ci ne prétendent nullement aux titres surannés d'ambassadeurs et appellent leurs missions à l'étranger "représentations politiques", l'Europe veut à tout prix leur attribuer le nom d'ambassadeurs et d'ambassades. Le malentendu est simple: l'Occident désireux de sauver la chèvre et le choux reconnait les soviets et les fait entrer chez lui sous la puérile réserve de ne pas faire de propagande ni de s'occuper de politique. Les soviets répondent un "oui" très sage qui ne les expose même pas au risque de devoir confesser leur mauvaise foi: ce "oui" prévoit les "ambassades", mais eux, ils envoient des "représentations politiques" dont le rôle est déterminé par leur appellation même. Ainsi, en cas de conflit ou un malentendu, les soviets pourront répondre, avec une bonne foi absolue, qu'ils n'ont jamais appelé leur mission une "ambassade" et que toutes les restrictions imposées n'étaient prévues que pour ces dernières.

"Il n'est pas moins curieux d'observer la ....bonne volonté avec laquelle l'Occident se trompe soi-même en accueillant chez soi à bras ouverts les organisations internationales des soviets, qu'on veut coute que coute cacher sous le nom de la Russie. Ainsi, on reconnait les soviets et l'on parle de la Russie. On leur remet les propriétés privées de la Dynastie Russe et de l'Etat Russe, mais on parle de la transmission légitime de tous ces biens au "gouvernement de la Russie". Et l'on ne veut pas reconnaitre ce que les soviets eux-mêmes ne tiennent guère à cacher, — qu'entre eux et la Russie il n'y a rien de commun. Par la suite, on jouera probablement la surprise quand la Russie qui fut, ou celle qui sera, relèvera ces actes illégaux et, forte de son droit juridique, rejettera tout ce qui peut constituer des engagements pour "l'Union des Républiques Socialistes des Soviets" mais non point pour la "Russie".

"En vérité les crimes les plus monstrueux et les absurdités les plus énormes sont dictés par cet aveuglement volontaire. Tous les gouvernements qui ont établi des "relations normales avec les soviets", leur ont défendu, comme nous l'avons indiqué, toute propagande.... On est heureux d'avoir trouvé une protection efficace des foyers bourgeois, d'avoir su séparer le Komintern (communisme international) du gouvernement des soviets, de façon que Troisième Internationale et Gouvernement de Moscou, ça fait deux.

"Aveuglement absurde et fatal!

"Pourquoi ne pas confesser la vérité? Pourquoi ne pas appeler de son vrai nom un fait dont la nature ne peut être changée par l'escamotage d'une fausse appellation? Comme le criminel évadé et déguisé sous un faux nom ne devient point un homme d'honneur en s'affublant du titre d'ambassadeur ou de représentant politique, de même la reconnaissance des soviets restera pour toujours une concession et une confession tragique du triomphe bolchevik dans le monde, quand bien même il serait voilé par des professions de foi contraires. En présence de ces faits qui donc pourra reprocher aux soviets la propagande effrénée qu'ils conduisent partout et dont ils ne peuvent s'abstenir? Il serait absurde d'oppose raux faits réels et à leurs conséquences logiques de vains souhaits irréalisables ou des divagations insensées. Ou bien la Russie officielle, la RRussie-Etat, n'existe plus; et les gouvernements qui accordent aux soviets la reconnaissance "de jure" doivent l'accepter sans réserves; ou bien, comme nous le croyons, elle n'est pas encore complètement détruite; et alors il ne peut y avoir de pactes et d'ententes avec les assassins du peuple russe qu'ils renient, et qui tenteront d'assassiner aussi les peuples de l'Occident. En l'occurence les compromis ne sont guères possibles. Voilà pourquoi la reconnaissance des soviets non seulement ne représente pas des "relations normales avec la Russie", mais constitue l'élément essentiel pour les empêcher dans l'avenir.

"Nous insistons sur un point que personne ne pourrait sérieusement et honnêtement contester: en admettant chez soi les "représentants politiques" de "l'Union des Républiques Socialistes des Soviets", on ne reconnait nullement un nouveau régime d'un pays, mais on accorde le droit international de cité et la reconnaissance juridique à une organisation sans frontières nationales (ni territoriales ni ethniques) et qui, pa reela même, prétend ouvertement à gouverner le monde. Cet acte implique l'acceptation de toutes les conséquences logiques qu'il comporte, en commençant par celle d'accepter la lutte satanique contre la foi et la civilisation chrétienne menée par le satanisme bolcheviste à travers le monde.

"Tous ceux qui ont reconnu cette "Union", ne peuvent pas prétendre de lui faire changer de nature, ni attendre d'elle une action opposée au principe même de so nexistence. L'Union est basée sur l'Internationale, elle tend à s'étendre dans le monde entier et possède des organisations qui réalisent universellement le programme établi. Ce programme est connu du monde entier; et les bolcheviks ne peuvent pas être accusés d'une activité clandestine! Ils agissent en pleine lumière du jour; ils ont proclamé la révolution mondiale et travaillent pour elle avec un succès indéniable. Ayant élevé l'assassinat et toutes les pires violences et fourberies au niveau d'un système de gouvernement, ils ont réussi pourtant à arracher la reconnaissance juridique et morale de plusieurs pays civilisés....

"D'ailleurs les soviets n'ont jamais prétendu être un gouvernement de la Russie; au contraire ils ont toujours professé ne pas avoir de patrie, être internationaux et se trouver géographiquement en Russie par pur hasard. Voilà pourquoi nous croyons nécessaire de répéter que la reconnaissance des soviets équivaut à la renonciation morale et juridique de la défense de notre civilisation; l'introduction des "représentants politiques" des soviets est une admission chez soi du principe révolutionnaire international et de ses organisations destinées à préparer l'annexion à l'Union communiste des aures Etats. Cette préparation a lieu désormais avec le concours actif des gouvernements qui ont accordé aux soviets avec leur reconnaissance, la protection matérielle et juridique de leurs Etats.

"Il faut être logique: le vol et l'assassinat, la destruction de tout bien moral et matériel universellement sanctionnés dans leur application sur le territoire de la Russie, ne peuvent plus être combattus ailleurs, car les lois fondamentales de l'humanité sont immuables et universelles.

"En reconnaissant les soviets, on ne fait, bon gré mal gré, que reconnaitre et accepter le principe de destructeur de la civilisation. L'ayant fait, on perd le droit de combattre l'adhésion à ce principe des satellites toujours plus nombreux, car il est trop logique qu'un idéal international proclamé comme juridiquement et moralement acceptable, traduise en conquête matérielle son triomphe moral sur ses soi-disant adversaires.

"En effet, quel est le communiste qui pourra accepter logiquement que l'Internationale et le drapeau rouge le conduisent en prison, tandis que l'extraterritorialité et tous les autres privilèges sont devenus des prérogatives de ceux qui sont les représentants actifs et réels du même idéal? N'en tirera-t-il pas plutôt la conclusion logique et moralement justifiée, qu'en suivant les directeurs de la IIIe Internationale et en imitant dignement les crimes de l'Union des Républiques Socialistes des Soviets, il pourra, lui aussi, participer aux droits conquis par cette Union? Pour y aboutir, il ne faut que savoir convenablement organiser le massacre de la bourgeoisie dégénérée.

"Vous vous dites chrétiens, conservateurs, dévoués à l'ordre social; et vous reconnaissez cette "Fédération des Républiques Socialistes des Soviets" qui même dans son titre déclare être la forme politico-gouvernementale de la IIIe Internationale Rouge, du satanisme antisocial. Vous mentez donc à tout le monde, en commençant par mentir à vous-mêmes.

"C'est la force des choses, contre laquelle les subtilités des diplomates et les sophismes des autres hâbleurs ne peuvent rien."

A. H.

(Semaine Religieuse de Québec.)

Remerciements

La famille [illegible] remercie d'une manière toute particulière la fanfare La Verendrye pour sa délicate attention de se joindre à la fanfare de la Cite de St-Boniface pour les funérailles de leur regretté [illegible] Victor. Elle apprécie le dévouement que se sont imposés certains des membres pour être présents aux dites funérailles

VOITURAGE D'ENFANTS D'ECOLE

Des soumissions seront reçues par le soussigné, pour le compte de la Commission du DISTRICT SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE No. 1188, jusqu'à huit heures P. M. de jeudi le 21 août 1924, pour la transportation depuis le premier septembre 1924 au 30 juin 1925, des enfants d'école de la Cité de St-Boniface, Manitoba, demeurant sur les parcours suivants ou aux alentours:

PREMIER PARCOURS:—

Voiture No. 1

Partant du coin des routes Bourget et Youville, parcourant ensuite le chemin Dawson et après la rue Dugas pour aboutir sur la rue Archibald; ou au besoin suivre le chemin Dawson et la rue Marion.

SECOND PARCOURS:—

Voitures Nos. 2 - 3

Partant de la maison de M. Arsène Poliquin au sud-est de l'ancienne école St-Isidore, suivant ensuite le chemin Springfield jusqu'à l'intersection de la route Dawson, et continuant sur cette route. Ceux qui fréquentent l'Ecole King George seront laissés là au retour.

TROISIEME PARCOURS:—

Voiture No. 4

Pour la transportation pendant les mois de décembre, janvier, février et mars d'enfants qui demeurent sur les rues Mission et McTavish.

Chaque voiture pourra embarquer sur chaque parcours et aux alentours immédiats un nombre n'excédant pas vingt-huit enfants e tles conduire soit à l'école Provencher ou à l'Académie Saint-Joseph pour les classes et les ramener par la même route après 4 heures de l'après-midi.

La Commission fournira les voitures nécessaires et les commissaires se réservent le droit de fixer un horaire qui devra être suivi par les conducteurs et au besoin pourra changer le parcours. Le soumissionnaire choisi sera tenu de signer un contrat suivant la forme adoptée par le Bureau d'Education et devra fournir une garantie personnelle au montant de $250.00 pour chaque voiture.

Tout soumissionnaire devra marquer sur son enveloppe "Soumission pour voiturage pour route No........" et indiquer la route choisie.

G.-A. ROCAN,
Secrétaire-Trésorier.

Saint-Boniface, Manitoa, le 4 août 1924

CITE DE ST-BONIFACE

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de St-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales, payables par taxes spéciales à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif par pétition tel que ci-après mentionné.

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées la Ville émettra des obligations spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur la rue ou partie de rue où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par année et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent par année.

Dans le cas de trottoir la cotisation sera prélevée seulement sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue ou partie de rue où ils seront construits.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois-cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces améliorations et de la cotisation requise pour en payer le coût la ville pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition telle que ci-haut mentionnée n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontages nécessaires pour en payer le coût.

Les améliorations locales projetées et les rues ou parties de rues sur lesquelles elles devront être faites ainsi que la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée sont respectivement comme suit.

Période de deux ans

Le nivellage de l'Avenue Dupuy, de la ligne Nord de la Rue Marion à un point situé à 505.47 pieds au Nord de la dite ligne. Coût approximatif: $231.00

Le nivellage de l'Avenue Dupuy à partir d'un point situé à 505.47 de la ligne Nord de la rue Marion jusqu'à la limite Nord-ouest de la dite Avenue tel qu'indiqué sur plans enrégistrés Nos. 2445 et 2591 Coût approximatif: $367.45

Période de cinq ans

Un trottoir en béton de 4 pieds de largeur sur le côté est de la rue d'Oronnens, de la rue St-Luc à l'avenue Carrière Coût approximatif: $565.00

Par Ordre,

Ernest GAGNON,
Greffier

St-Boniface, Man. 6 août 1924

1 ins

Petites Annonces

50 SOUS PAR INSERTION

ON DEMANDE—à correspondre avec le propriétaire d'une bonne ferme à vendre. Mentionnez le prix et détails. D. F Bush, Minneapolis, Minn.

10 MILLIONS de marks allemands en billets de 100,000 et 500 couronnes autrichiennes pour $1.00. Envoyés par la malle sur réception d'un mandat-poste,

C. BROWNE
302 Rue St-Denis Montréal

MUSIQUE

"Record Exchange", Winnipeg — Disques usagés échangés à 20 pour $1.00. Aussi disques neufs pour vieux. Disques de 20 langages différents.